DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_018-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 21 avril 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SIX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, Mme MINIER Céline, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, M GUEGAN Sébastien, Mme DUPONT Liliane, M AGOYER Rodolphe, Mme DANDIN Natahalie, M RAVAILLER Michel, Mme CUPIF Angélique, M MAUDET-CARRION Richard, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, M ORAIN Damien, Mme JOUAULT Claire, M DONVAL Florian, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusé : Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-018 – Assemblées - Création et composition des commissions municipales permanentes

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
La maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Aussi, Madame la Maire propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La Commission Vie associative et Sports regrouperait les thématiques des sports, de la dynamique associative, des équipements et des évènements sportifs.
- La Commission Enfance-Jeunesse regrouperait les thématiques de l'éducation, de la restauration municipale, de la jeunesse, des loisirs et des thématiques liées au Contrat Territorial Global (CTG) signé avec la CAF d'Ille et Vilaine et l'intercommunalité.
- La Commission Citoyenneté et animation de la Ville traiterait des dossiers relevant des services à la population, de l'animation culturelle et de la démocratie locale.
- La Commission Aménagement du territoire, Travaux et Urbanisme serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, des jardins et espaces verts, des travaux sur infrastructures, de l'assainissement, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et à la propreté.
- La Commission Culture et Communication traiterait des sujets en relation avec l'attractivité, le rayonnement de la culture, les systèmes d'information.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_018-DE

- La Commission Finances traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : achat et commande publique, finances et fiscalité, gestions déléguées.

La maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit définie à 8 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à quatre commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **ADOPTER** la création des commissions municipales suivantes :
- 1 - Commission Vie associative et Sports
- 2 - Commission Enfance-Jeunesse
- 3 - Commission Citoyenneté et animation de la Ville
- 4 - Commission Aménagement du territoire, Travaux et Urbanisme
- 5 - Commission Culture et communication
- 6 - Commission Finances

. **DIRE** que les commissions sont composées de 7 membres issus du conseil municipal
. **ADOPTER** la composition des commissions municipales comme suit :

1 - Commission Vie associative et Sports :
- M Christian FAYE
- M Pascal COUMAILLEAU
- M Michel RAVAILLER
- Mme Céline MINIER
- M Claude GENDRON
- M Alain VASNIER
- M Damien ORAIN

2 - Commission Enfance-Jeunesse :
- Mme Maria GUILBERT
- Mme Céline MINIER
- M Pascal COUMAILLEAU
- Mme Nadine LEBRETON
- M Sébastien GUEGAN
- Mme Corinne SENAMAUD
- Mme Amélie QUENACH DE QUIVILLIC

3 - Commission Citoyenneté et animation de la Ville :
- Mme Nadine LEBRETON
- M Bruno PARAVISINI
- M Claude GENDRON
- Mme Stéphanie PERRIGAULT
- Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI
- Mme Liliane DUPONT
- Mme Amélie QUENACH DE QUIVILLIC

4 - Commission Aménagement du territoire, Travaux et Urbanisme :
- M. Emmanuel PERAN
- M Alain VASNIER
- M Michel RAVAILLER
- M Sébastien GUEGAN

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260427-2026_018-DE

- Mme Stéphanie PERRRIGAULT
- Mme Angélique CUPIF
- M Florian DONVAL

5 - Commission Culture et communication :
- M Pascal COUMAILLEAU
- M Nicolas FEVRIER
- M Rodolphe AGOYER
- M Bruno PARAVISINI
- Mme Nathalie DANDIN
- Mme Maria GUILBERT
- Mme Claire JOUAULT

6 - Commission Finances :
- Mme Anne-Sophie BLOT
- M Bruno PARAVISINI
- M Christian FAYE
- M Nicolas FEVRIER
- M Richard MAUDET-CARRION
- M Emmanuel PERAN
- M Damien ORAIN

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL